

Objet	Points attribués	Types de vœux	Commentaires
Demande liée à la situation familiale			
Rapprochement de Conjoint (RC)	150,2 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA	
	50,2 pts	COM, GEO, ZRE	
	50 pts par enfant	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	Enfants de - 18 ans au 31/08/n
	Année de séparation : Agents en activité 20 pts pour 1 année 60 pts pour 2 années 100 pts pour 3 années 130 pts pour 4 années et +	DPT, ACA, ZRD, ZRA	
	Agents en congé parental ou disponibilité pour suivre conjoint 10 pts pour 1 année 20 pts pour 2 années 30 pts pour 3 années 60 pts pour 4 années et +		
	Autorité Parentale Conjointe (APC)	150,2 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA
50,2 pts		COM, GEO, ZRE	
+ éventuellement les points d'enfant et d'année de séparation aux mêmes conditions que pour le rapprochement de conjoint.			
Parent Isolé (PI)	150 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA	
	50 pts	COM, GEO, ZRE	
Demande liée à la situation personnelle			
Priorité handicap	1000 pts	COM, GEO, DPT, ZRE, ZRD, ZRA, ACA	
	100 pts		

Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnelle

Ancienneté de services	Classe normale 7 pts par échelon 14 pts minimum (forfaitairement pour les 1er et 2ème)	Sur tous les voeux	
	Hors-classe 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE et le PSY EN)		
	63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors-classe des agrégés (Les agrégés hors-classe)		
Ancienneté de poste	Classe exceptionnelle 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon (plafonnée à 98 pts)	Sur tous les voeux	
	20 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire		
	50 pts supplémentaires par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste		
	10 pts pour une période de service national actif accomplie immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire		
Bonif REP +	250 pts (à partir de 5 ans)	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	
Bonif Politique de la ville	150 pts (à partir de 5 ans)		
Bonif REP	120 pts (à partir de 5 ans)		
Personnels touchés par une mesure de carte scolaire	1500 pts	ETB, COM, DPT, ACA correspondant à l'ancienne affectation	

Ancienneté de remplacement	20 pts par année d'exercice effectif et consécutif de fonctions de remplacement (même s'il y a eu des ZR différentes pour tous les TZR)	Sur tous les vœux	
ex-enseignants contractuels du 2nd degré de l'éducation nationale,	100 pts pour l'échelon 1 à 3	Sur le premier vœu large formulé non restrictif	
ex-CPE contractuels,	120 pts pour l'échelon 4		
ex- PSY-EN contractuels,	140 pts pour l'échelon 5 et +		
ex-ASSED, ex-AEP,			
Bonification stagiaire à utiliser une seule fois pendant l'année de stage ou dans les 2 années suivantes	20 pts	Sur le premier vœu large formulé non restrictif	
Stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants	1000 pts	DPT de l'ancienne affectation, ACA	
Stagiaires ex-titulaires d'un autre corps que ceux des personnels enseignants			
Suite à un congé parental après une perte de poste	20 pts	ETB, correspondant à la dernière affectation, COM correspondant	
	1000pts	DPT Correspondant ACA	
Suite à une disponibilité	20 pts	ETB, correspondant à la dernière affectation, COM correspondante	
	1000pts	DPT Correspondant, ACA	
Suite à un congé longue durée	1000 pts	DPT, ACA correspondant à l'affectation précédente ZRD, ZRA : si l'agent était TZR	
Suite à un détachement ministériel	1000 pts		
Personnels sortant de PACD/PALD	1000 pts	DPT correspondant, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	
Sportif de haut niveau	50 pts par année successive pendant 4 ans	DPT, ACA, ZRD, ZRA	
Demande REP+	20 pts	sur vœu établissement	

Changement de discipline	1000 pts	DPT de l'ancienne discipline	
Professeurs agrégés	90 pts (sauf pour les disciplines exercées exclusivement en lycée)	Vœux portant exclusivement sur les lycées (ETB, COM, GEO, DPT, ACA)	
Mutation simultanée	Pas de bonification		
Vœu préférentiel	20 pts / an	COM, DPT	
Stabilisation TZR	50 pts	DPT de la ZR dont l'agent est titulaire	
	75 pts	ETB d'affectation en AFA ou en remplacement	
	500 pts	ETB REP+ au 01/09/2015	